

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240315-D2024\_03\_08\_016-DE



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15/03/2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 du mois de mars, à 20h00, le conseil municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Daniel LIEVRE

ELU (29 Janvier 2023)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BALOGÉ Marina	Démissionnaire				
BUFFETEAU Annie	Démissionnaire				
CAILLEAUD Véronique	Adjointe				
CESAR Jean-François	Démissionnaire				
COULAIS Valérie	Démissionnaire				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
FAUSSOT Johann	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LELOT Christine	Adjointe				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MACE Joëlle	Conseillère				
MARSAUD Christia	Conseillère				
POLO Frédérique	Démissionnaire				
RAGON Damien	Adjoint				
RICHIER Philippe	Maire				
15	10	10	0	0	0

**D2024-03-08-016**

### SUBVENTION A LA COMMUNE DE CHANTONNAY POUR LE CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE CHANTONNAY

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240315-D2024\_03\_08\_016-DE



### VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,  
VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,  
VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,  
VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,  
VU le Code de commerce : article L612-4,  
VU le Code de commerce : article L612-4,  
VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,  
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

### CONSIDERANT

Depuis la fusion de secteurs en 2010, la ville de Chantonnay supporte seule financièrement les frais engendrés par ce service (loyer, fluides, entretien des bâtiments, fournitures administratives, matériel informatique, affranchissement...).

Pour l'année scolaire 2021/2022, quelques 6515 élèves issus des établissements publics et privés des communes rattachées au Centre Médico Scolaire de Chantonnay ont été suivis, 6380 élèves pour l'année scolaire 2022/2023.

Afin de compenser symboliquement les frais supportés par la ville de Chantonnay, son conseil municipal a décidé de solliciter auprès des communes concernées, une participation financière de 0,50 euros par enfant rattaché au Centre Médico Scolaire.

Pour notre commune :

-L'année scolaire 2021/2022 correspond à une participation de 57 euros

-L'année scolaire 2022/2023 correspond à une participation de 54,50 euros

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240315-D2024\_03\_08\_016-DE



### PROPOSITION DU MAIRE :

- De verser une subvention de 57 euros à la commune de Chantonnay au titre de l'année scolaire 2021/2022
- De verser une subvention de 54,50 euros à la commune de Chantonnay au titre de l'année scolaire 2022/2023

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	10	6	10	0	10	0	10	10	0

Le Maire, Philippe RICHIER

Le 18 mars 2024



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 18/03/2024

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075